



WWW.UNIV-RENNES2.FR

PLACE DU RECTEUR HENRI LE MOAL

CS 24 307

35 043 RENNES CEDEX

MASTER 2 INTERVENTION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL  
CHARGÉ·E·S DE PROJETS COLLECTIFS ET PARTICIPATIFS (COPAR)

Année 2026-2027

# Prospection de l'alternance

Document à destination des étudiant·es et tuteur·rices professionnel·les

Responsable pédagogique :

Yves Bonny  
[yves.bonny@univ-rennes2.fr](mailto:yves.bonny@univ-rennes2.fr)

Accompagnement de l'alternance :

Pascale Perron  
[pascale.perron@univ-rennes2.fr](mailto:pascale.perron@univ-rennes2.fr) / 06.66.72.56.33

Muriel Rannou  
[muriel.rannou@univ-rennes2.fr](mailto:muriel.rannou@univ-rennes2.fr) / 06.78.01.04.83

|                                                                                            |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| L'ALTERNANCE DANS LE MASTER 2 — COPAR .....                                                | 3        |
| UNE MISSION EN RESPONSABILITÉ VALIDÉE PAR L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE : .....                     | 4        |
| LES OBJECTIFS DE LA FORMATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE : .....                         | 4        |
| DÉROULÉ DE L'ALTERNANCE : .....                                                            | 5        |
| TUTORAT PROFESSIONNEL .....                                                                | 5        |
| ÉVALUATION DE LA FORMATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE .....                              | 6        |
| RECHERCHE DU TERRAIN D'ALTERNANCE ET NÉGOCIATION DE LA MISSION .....                       | 6        |
| DEMANDER LA VALIDATION PÉDAGOGIQUE DU PROJET D'ALTERNANCE .....                            | 8        |
| Lettre de cadrage de validation de la mission .....                                        | 8        |
| <b>Pour les étudiant-es en poste .....</b>                                                 | <b>8</b> |
| Contractualisation .....                                                                   | 8        |
| GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE L'ALTERNANCE : .....                               | 9        |
| Formation continue .....                                                                   | 9        |
| Stage .....                                                                                | 9        |
| PRÉSENTATION DU MASTER 2 - CHARGÉ-E-S DE PROJETS COLLECTIFS ET PARTICIPATIFS (COPAR) ..... | 11       |
| COMPÉTENCES ET SAVOIRS VISÉS .....                                                         | 11       |
| CHAMPS PROFESSIONNELS .....                                                                | 11       |
| MÉTIERS VISÉS .....                                                                        | 12       |
| PÉDAGOGIE .....                                                                            | 12       |

## L'ALTERNANCE DANS LE MASTER 2 — COPAR

Le parcours de formation s'appuie sur l'alternance pédagogique entre un regroupement de **35 heures de cours en présentiel** à l'université **une semaine par mois** en alternance avec des périodes en stage ou en situation professionnelle (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou formation continue). La situation professionnelle est **obligatoire**, elle se déroule sur **420 heures minimum** (cf. le calendrier d'alternance en annexe).

L'alternance en stage ou en situation professionnelle (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou formation continue) vise l'acquisition de compétences in situ, mais aussi une mise à l'épreuve dans une **situation de responsabilité** à partir de laquelle sont évaluées les capacités cognitive (capacité d'analyse, de synthèse), technique (utilisation des outils, mise en œuvre, savoir-faire), relationnelle (négociation avec la hiérarchie et l'équipe) et éthique (capacité à s'engager et à se remettre en cause) des étudiant-es.

La période de formation en situation professionnelle peut être réalisée

- sous la forme d'un **stage**,
- sous la forme d'un **contrat de professionnalisation**,
- en **contrat d'apprentissage**
- ou en **situation d'emploi**.

Cette période est d'une durée minimale de **420 heures sur 6 mois** à raison de **deux semaines par mois**. Une semaine par mois est réservée aux cours où **l'assiduité est rigoureusement respectée**.

La quatrième semaine est consacrée des travaux individuels et collectifs (voir les calendriers de l'alternance en annexe).

Les stagiaires de la formation continue auront, **deux jours par mois** pour les **travaux individuels et collectifs** (voir les calendriers de l'alternance en annexe).

## UNE MISSION EN RESPONSABILITÉ VALIDÉE PAR L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

**La recherche et le choix de l'alternance incombent à l'étudiant-e**, mais celui-ci est **validé après un échange avec l'équipe pédagogique qui s'assure de la pertinence et de la cohérence de ce choix vis-à-vis des objectifs de formation du parcours.**

La mission (ou le questionnement professionnel pour les étudiant-es en poste) constitue le fil conducteur de la formation en situation professionnelle.

Les missions peuvent être de l'ordre de :

- du diagnostic (social, territorial, économique) avant le montage d'un projet,
- de l'analyse de besoins spécifiques,
- de la conception et de la conduite de projet, de l'ingénierie sociale,
- de l'évaluation de projet, de fonctionnement organisationnel, de méthodes (partenariat par exemple),
- de la comparaison entre structures et projets,
- de l'aide à la mise en synergie de structures,

**Elle doit être négociée de manière tripartite** (étudiant-e/structure d'accueil/équipe pédagogique du Master).

Pour ce faire l'étudiant-e rédige un document de présentation et de première **analyse de la mission** qui permettra à l'équipe pédagogique de valider ou de réajuster le cadre de l'alternance.

(voir les éléments de la **lettre de cadrage** en fin de document à transmettre à Pascale Perron ou Muriel Rannou **AVANT LA CONFIRMATION auprès de votre structure d'accueil.**)

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE :

- Découvrir l'environnement législatif, organisationnel, partenarial et sociologique du champ de l'action sociale et éducative,
- Appréhender les approches, méthodes d'actions et les outils utilisés dans ce champ en repérant les contraintes qui s'imposent aux acteurs et les diverses difficultés rencontrées,
- Travailler sur un axe précis, **la mission** (ou un axe de questionnement professionnel), et mettre en œuvre des compétences qui lui sont liées. Cette mission est réalisée en responsabilité (elle nécessite donc une autonomie de l'étudiant-e tout en étant pédagogiquement encadrée).

Dans tous les cas, cette période de formation doit permettre à l'étudiant-e d'avoir un regard généraliste sur l'organisme ou la structure d'accueil et son champ d'action tout en lui donnant la possibilité de travailler sur une problématique précise.

## DÉROULÉ DE L'ALTERNANCE :

Le période en situation professionnelle a une durée de **six mois minimum, soit 420 heures** à raison de **deux semaines par mois en stage**, la troisième semaine étant consacrée à des travaux de groupes ou individuels et la 4<sup>e</sup> semaine correspond aux cours à l'université (cf. calendrier alternance en annexe).

Les stagiaires de la formation continue auront, en plus de la semaine de cours où l'assiduité est rigoureusement respectée, **deux jours par mois pour les travaux individuels et collectifs** (cf. calendrier formation continue en annexe).

**La date de début de stage** est à déterminer entre la structure et l'étudiant·e, **idéalement le 16 novembre 2026.**

Le contrat de **professionnalisation** doit débuter **le 7 septembre 2026 au plus tard.**

Le contrat d'**apprentissage** peut débuter jusqu'à trois mois après le début de la formation.

Un contrat d'alternance en **formation continue** (professionnalisation et apprentissage) doit **obligatoirement** couvrir toute la période de formation jusqu'à la soutenance **le 30 septembre 2027.**

## TUTORAT PROFESSIONNEL

Ce temps de formation faisant partie intégrante des outils d'apprentissage du Master, il convient que **le ou la tuteur·rice professionnel·le accompagne l'étudiant·e tout au long de l'alternance.** Un livret pour **accompagner les différentes étapes de l'alternance** sera transmis et pourra être mobilisé à cet effet.

Ne s'agissant pas d'une formation par les pairs, aucun diplôme ou niveau de formation spécifique n'est attendu. Il s'agit d'être à un niveau de responsabilité cohérent par rapport à l'accompagnement d'un·e professionnel·le en responsabilité sur sa mission (l'étudiant·e).

Nous attendons également l'accompagnement d'une posture réflexive et éthique des pratiques et processus mis en œuvre.

Au démarrage de l'alternance (stage ou apprentissage), un entretien sera organisé entre l'équipe pédagogique, l'étudiant·e et l'établissement d'accueil afin de s'accorder sur les objectifs et les modalités de déroulement de la mission.

Tout au long de l'alternance, **des rencontres peuvent être organisées à la demande de la structure d'accueil**, de l'équipe pédagogique et/ou de l'étudiant·e.

Nous suggérons **aux professionnels en poste** (formation continue) de solliciter une personne de confiance avec qui des points réguliers pourront être fait tout au long de la formation (par exemple trois ou quatre fois dans l'année). Cette personne pourra être mobilisé lors de la préparation de la

soutenance (lecture du rapport de formation et bilan tripartite) puis dans le cadre du jury d'évaluation du parcours de formation et du mémoire.

## ÉVALUATION DE LA FORMATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Il est demandé aux tuteur·rices de s'engager dans l'évaluation de l'alternance en deux temps :

- Lors d'un entretien de bilan avec l'étudiant·e et la responsable de l'alternance
- Dans le cadre de la **soutenance du rapport de mission et du mémoire**

L'entretien bilan vise à valoriser le travail fait par l'étudiant·e, à lui permettre de recevoir des feedbacks constructifs et de se projeter dans les étapes professionnelles à venir. Il s'agit d'un temps d'intégration et de conscientisation des apprentissages faits. Il sera l'occasion de rédiger une fiche (cf. livret d'alternance) qui sera transmise au jury d'évaluation du parcours de formation.

Ce dernier posera la note sur le rapport de mission et sa soutenance, en prenant en compte la fiche transmise par la responsable de l'alternance. **Les tuteur·rices terrains seront présents sur le jury**, qui se tiendra avec la même composition et le même jour que la soutenance du mémoire, mais sur un temps distinct.

Les **entretiens tripartites** de bilan de l'alternance se dérouleront en juin 2027 (45 min) et seront à planifier en cours d'année

## RECHERCHE DU TERRAIN D'ALTERNANCE ET NÉGOCIATION DE LA MISSION

**La prospection de l'alternance relève de l'initiative de l'étudiant·e.** Elle est initiée dès la candidature en Master.

La prospection permet à chaque étudiant·e :

- de se situer dans un environnement professionnel (structures, réseaux, thèmes de travail...)
- d'inscrire son projet d'étude dans cet environnement professionnel et de transformer progressivement ces pistes de travail en projet professionnel,
- de repérer des questionnements professionnels nouveaux, prégnants qui peuvent alimenter sa réflexion...

Dans cette phase de prospection, il est recommandé à **l'étudiant·e de réaliser des entretiens avec au minimum 3 ou 4 structures et d'en conserver la trace pour des travaux ultérieurs** (rapport de formation en situation professionnelle; mémoire...).

### **Partez à la pêche aux informations... et pensez "réseau" !**

*Vous avez tous un réseau, qui commence par votre réseau proche (amis, famille). N'hésitez pas à parler de votre recherche autour de vous. Peut-être qu'un ami d'un ami exerce dans le champ de l'intervention ou du développement social ... Le réseau LinkedIn peut permettre d'entrer directement en contact avec les interlocuteurs pertinents.*

*Les enquêtes métier, aussi appelées "entretiens conseils" permettent d'avoir un aperçu des différents types de structures dans votre secteur et d'accéder à des témoignages de professionnels. Ils sont aussi l'occasion pour vous de développer votre réseau professionnel.*

*Un certain nombre de professionnels peuvent se rendre disponibles et sont volontaires pour vous répondre. Un échange lors d'une enquête métier peut même être à l'origine d'un recrutement en contrat d'apprentissage...*

*Vous pouvez également solliciter les anciens étudiants qui ont suivi la formation. Ils auront certainement de bons conseils à vous donner !*

L'étudiant·e peut être guidé dans cette prospection par l'accès à des offres répertoriées par l'équipe pédagogique, par des points d'étapes collectifs ou individuels et par le Service Universitaire d'Information et d'Orientation — Insertion professionnelle (SUIO-IP)

Vous pourrez trouver des offres d'apprentissage sur les sites suivants :

<https://resonances.univ-rennes2.fr/>

<https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr/>

#### **Le contrat d'apprentissage**

Public cible : jeunes jusqu'à 29 ans (sans limite d'âge pour : personnes RQTH ; personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise ; sportifs de haut niveau)

Employeurs : tous !

Peut débuter jusqu'à trois mois après le début de la formation, prend fin en septembre 2027

Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-apprentissage-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>

#### **Le contrat de professionnalisation**

Public cible : jeunes de 16 à 25 ans révolus, demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus

Employeurs : secteur privé et associatif exclusivement

Doit débuter **au plus tard le jour de la rentrée**, prend fin en septembre 2027

Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-apprentissage-10751/contrat-de-professionnalisation>

#### **Simulateur de rémunération :**

SIMULATEUR DE CALCUL D'AIDES AUX ALTERNANTS Étape 1/3 | Portail de l'Alternance

Pour plus d'information sur les **statuts de la formation continue** consulter la page du SFCA : <https://sfca.service.univ-rennes2.fr/>

## DEMANDER LA VALIDATION PÉDAGOGIQUE DU PROJET D'ALTERNANCE

Dès que le projet d'alternance ou l'axe mis en travail dans la situation professionnelle se clarifie, l'étudiant-e communique à l'équipe pédagogique un document de présentation et d'analyse de cette mission (ou questionnement professionnel) et de son contexte (cf. lettre de cadrage de l'alternance).

### Lettre de cadrage de validation de la mission

La lettre de cadrage peut être réalisée après un ou deux entretiens de définition de la mission avec la personne qui deviendra tutrice de l'étudiant-e (ou avec les responsables hiérarchiques de l'étudiant-e en formation continue).

C'est un court document à destination de la structure et de l'équipe pédagogique, **rédigé par l'alternant-e**, qui présente au mieux à cette étape de la rencontre avec la structure, les points suivants :

- Structure d'accueil envisagée, voire service ou projet spécifique (objet, mission, champ ou territoire d'action...)
- Coordonnées du tuteur ou de la tutrice (nom complet, rôle dans la structure, courriel et numéro de téléphone)
- Mission envisagée et projection dans sa réalisation : présentation et traduction par l'étudiant-e du contexte et de la formulation de la demande (enjeux, besoins, origine de la demande, projection dans la réalisation, questionnements...)
- Motivations du choix (au regard de l'intérêt de la mission, des intérêts personnels, du potentiel objet de recherche envisagé, des liens avec les orientations du Master...)
- Date de début et date de fin de l'alternance prévues

La **validation de la mission conditionne la confirmation de l'alternance**, il s'agit d'une négociation tripartite entre le terrain, l'étudiant-e et l'équipe pédagogique.

### *Pour les étudiant-es en poste*

Pour les professionnel-les en **formation continue** occupant un poste dans le champ de l'action sociale ou éducative, un fil rouge de la formation doit pouvoir se construire. Ce contexte d'alternance transforme le regard et met l'étudiant-e dans une posture réflexive. Ainsi la situation professionnelle devient un espace d'expérimentation et de mise à l'épreuve des contenus de la formation.

Il s'agira de définir un axe de **questionnement professionnel** à mettre en travail en situation. **La lettre de cadrage est donc également à rédiger.**

### Contractualisation

**La signature de la convention ou du contrat doit impérativement précéder le démarrage de l'alternance.**

Après validation de la mission par l'équipe pédagogique (voir lettre de cadrage), l'étudiant-e élabore la convention de stage.

Attention, la convention de stage sera transmise par mail pour signature électronique à l'ensemble des signataires par le SUIO-IP. Pensez à vérifier vos Spams.

Elle doit être déposée au moins 15 jours avant la date de démarrage du stage.

Les **conventions de stage** sont accessibles sur la page : <https://etudiants.univ-rennes2.fr/formation/stages/creer-sa-convention-stage-ou-avenant>

La validation du contrat d'alternance (**apprentissage et professionnalisation**) se fait en prenant contact avec le **Service de formation continue** de l'université : <https://www.univ-rennes2.fr/structure/sfca>

## GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE L'ALTERNANCE :

### Formation continue

Pour les étudiant-es en **formation continue** (contrat d'apprentissage, de professionnalisation, en poste), il vous faut prendre contact avec le service de formation continue de l'université : <https://www.univ-rennes2.fr/structure/sfca>

Les informations à destination des employeurs sont rassemblées ici : <https://sfca.service.univ-rennes2.fr/alternance>

Vous devrez obtenir l'autorisation de l'équipe pédagogique (voir lettre de cadrage) et prendre contact avec le service de formation continue.

### Stage

Pour les statuts étudiants vous trouverez les informations auprès du Service Universitaire d'Information et d'Orientation — Insertion professionnelle (SUIO-IP) <http://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/etudiants-infos-pratiques>

Après avoir obtenu l'autorisation de l'équipe pédagogique (voir lettre de cadrage), l'étudiant-e édite une convention qui sera signée par le-la stagiaire, la structure d'accueil et l'Université Rennes 2, celle-ci précisant le cadre juridique et la mission confiée à l'étudiant-e.

S'agissant d'un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la gratification de stage est obligatoire (LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 — art. 27 modifiant les règles concernant la gratification des stagiaires)

Le montant horaire de cette gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (plafond horaire égal en 2026 à 30 €), soit 4,50€/heure.

La gratification est due à compter du premier jour du premier mois de stage, **elle est versée mensuellement et proratisée en fonction de la durée du stage effectué.**

La convention de stage prévoit la possibilité de congés et d'autorisations d'absence. La rémunération des congés est facultative.

Le-la stagiaire doit avoir accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurant **dans les mêmes conditions que les salariés.**

La structure d'accueil doit rembourser une part des **frais de transport** engagés par le·la stagiaire dans les mêmes conditions que le remboursement aux salariés. **Le remboursement des frais ne doit pas être compris dans la gratification mensuelle** : ces indemnités doivent être payées en plus.

## PRÉSENTATION DU MASTER 2 - CHARGÉ·E·S DE PROJETS COLLECTIFS ET PARTICIPATIFS (COPAR)

Organisé par l'Université Rennes 2, ce Master est une formation professionnalisante supérieure destinée à former des **cadres responsables de dispositifs** d'accompagnement social, d'insertion sociale et professionnelle, **chargé·es de mission** de prévention et de médiation, **chef·fes de projet** de développement social local.

Il vise à offrir une qualification de niveau 7 en matière de **conception, de mise en œuvre et d'évaluation de dispositifs et de projets d'accompagnement et de développement social**.

Le parcours COPAR insiste sur les compétences en matière de démarches participatives, d'animation territoriale, de coordination d'un réseau partenarial, de recherche-action.

Il s'inscrit dans une perspective de rénovation de l'intervention sociale fondée sur le principe de non-discrimination (*mainstreaming*) et d'inclusion sociale, l'abandon de l'entrée par publics et la prise en compte de l'usager ou de collectifs d'usagers dans la conduite d'actions sociales (*empowerment*), ce qui est conforme aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et aux orientations du FSE (Fonds social européen).

Il privilégie une approche pluridisciplinaire des politiques sociales et les objets professionnels sont étudiés selon le principe de l'interprofessionnalité. Cette approche permet de croiser les logiques, d'analyser les pratiques, de déconstruire les « croyances professionnelles », de favoriser une prise de recul sur l'intervention sociale instituée et de construire une **posture professionnelle réflexive**.

### COMPÉTENCES ET SAVOIRS VISÉS

- Ingénierie de projet d'intervention sociale d'insertion, de médiation, de prévention, de la conception à l'évaluation.
- Ingénierie d'étude et de recherche-action appliquée à une question sociale.
- Management de projet participatif.
- Animation territoriale et coordination d'un réseau partenarial.
- Communication écrite et orale.

### CHAMPS PROFESSIONNELS

- Politiques et dispositifs de lutte contre les exclusions et les discriminations, politique de la ville et de la cohésion sociale, politique d'intégration des personnes en situation de handicap.
- Action sociale départementale, CCAS, services sociaux spécialisés.
- Missions locales d'insertion sociale et professionnelle, développement social local.
- Expérimentations sociales et recherche-développement conduites dans le cadre de programmes nationaux ou européens.

## MÉTIERS VISÉS

- Coordinateur·rice de diagnostics sociaux participatifs,
- Cadre développeur·e de dispositifs innovants,
- Responsable de projet ou de dispositif ou chargé·e de mission d'insertion, de médiation, de prévention,
- Chargé· de développement social,
- Coordinateur·rice de réseaux territoriaux.

## PÉDAGOGIE

Le projet pédagogique du Master 2 se structure autour de quatre axes principaux :

- **Alternance :** La formation vise à établir une articulation forte entre apprentissages théoriques et apprentissages en situations professionnelles. Bien inséré dans le tissu économique, le Master 2 cherche à développer toujours plus cette complémentarité au travers de différentes actions : événements favorisant la rencontre des milieux professionnels, travail en proximité avec les tuteur·rices, mise en œuvre de contrats de professionnalisation...
- **Pédagogie coopérative :** Plusieurs supports ou orientations de formation permettent de concrétiser cette intention pédagogique :
  - la formation-action par conduite de projets sur commande réelle;
  - le travail collectif mis en œuvre dans différents ateliers;
  - la mutualisation et la co-production;
  - l'accompagnement et la régulation des processus de groupe.
- **Pluridisciplinarité, interprofessionnalité, territorialisation :** Tout en visant une professionnalisation pointue, permettant d'appréhender des missions complexes, le Master met l'accent sur les démarches partagées qui favorisent les croisements de regards.

Il privilégie une approche pluridisciplinaire, au croisement de la sociologie, de la psychologie, de la science politique, de la géographie sociale et de la gestion. Il cherche à combiner démarches d'accompagnement individuel et démarches collectives ou territorialisées, au service d'une action sociale globale et innovante.

## LISTE DES CONTENUS PÉDAGOGIQUES DU MASTER COPAR

|                                                              |
|--------------------------------------------------------------|
| <b>Semestre 9</b>                                            |
| <b>Développement et intégration de savoirs spécialisés</b>   |
| Analyse des politiques sociales                              |
| Les politiques sociales territorialisées                     |
| Problématiques et concepts de l'intervention sociale         |
| Diagnostic territorial participatif et observation sociale   |
| Ingénierie de l'intervention sociale                         |
| <b>Appui à la transformation en contexte professionnel</b>   |
| Découverte des milieux professionnels                        |
| Le développement social territorial                          |
| Innovations et expérimentations sociales                     |
| Partenariats et réseaux                                      |
| Les approches collectives de l'intervention sociale          |
| Méthodologie de la démarche de projet                        |
| Conduite de projet                                           |
| Gestion financière de projet                                 |
| Dynamique de groupe                                          |
| Communication orale                                          |
| Projet de stage ou analyse de situation professionnelle      |
| <b>Production de connaissances finalisées</b>                |
| Méthodologie de la recherche en SHS                          |
| Méthodologie de la recherche-action                          |
| Ateliers coopératifs mémoire                                 |
| TER                                                          |
| <b>Semestre 10</b>                                           |
| <b>Développement et intégration de savoirs spécialisés</b>   |
| Droit de l'action sociale et médico-sociale                  |
| Géographie sociale                                           |
| Analyse institutionnelle                                     |
| Dispositifs d'insertion liés à l'emploi                      |
| Économie sociale et solidaire                                |
| Intervention sociale et handicap                             |
| Intervention sociale et vieillissement                       |
| Relations interethniques et pratiques d'intervention sociale |
| Intervention sociale, enfance et jeunesse                    |
| <b>Appui à la transformation en contexte professionnel</b>   |
| Les approches communautaires d'intervention sociale          |
| La médiation sociale urbaine                                 |
| Prévention et promotion de la santé                          |
| Les démarches de prévention spécialisée                      |
| Analyse des pratiques professionnelles                       |
| Conduite de projet                                           |
| Évaluation participative                                     |
| Réponse à appels à projets                                   |
| Coordination d'équipe-projet                                 |
| Animation de réunion                                         |
| Stage ou mission en situation professionnelle                |
| <b>Production de connaissances finalisées</b>                |
| Méthodologie de la recherche en SHS                          |
| Ateliers coopératifs mémoire                                 |
| TER                                                          |

